



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports routiers

Question écrite n° 8859

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'importance dans l'économie nationale du secteur des transports routiers. La Fédération nationale des transports routiers s'est engagée dans une démarche responsable de performance durable conciliant efficacité économique et respect de l'environnement. Les émissions de gaz polluants dues au transports routier de marchandises ont diminué de 80 % en vingt ans et la consommation de carburant par tonne transportée de 20 %. Dans la lutte contre les émissions de CO₂, principal responsable du réchauffement climatique, beaucoup reste à faire. Il lui demande quelles initiatives il entend prendre afin que cette profession puisse être associée au Grenelle de l'environnement et que des mesures soient prises dans une démarche de réduction des nuisances.

Texte de la réponse

L'objectif est de ramener d'ici à 2020 les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, poids lourds et véhicules légers confondus, à leur niveau de 1990. En France, les transports représentent 34 % des émissions totales de CO₂, dont 8 % pour les poids lourds. Les organisations professionnelles du transport routier de marchandises, qui représentent 400 000 emplois répartis sur tout le territoire, ont été associées aux réflexions du groupe de travail du Grenelle de l'environnement consacré au changement climatique et à l'énergie. Plusieurs entreprises se sont déjà engagées volontairement, par la signature d'une charte, à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité, dans le souci de contribuer à un développement équilibré du secteur des transports et de l'économie dans son ensemble. Les travaux du Grenelle de l'environnement ont permis de définir un certain nombre d'orientations fortes pour le transport de fret il s'agit, d'une part, de favoriser un report modal massif, notamment pour le trafic de transit des poids lourds, et, d'autre part, d'améliorer les performances environnementales du transport routier. Afin de préparer la mise en oeuvre concrète de ces orientations, un comité opérationnel a été mis en place. Les organisations professionnelles du transport routier en font partie, elles peuvent ainsi continuer à participer activement au processus de travail du Grenelle de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8859

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6689

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3526